



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

2017

Toute demande d'aide « Emploi CNDS » doit faire l'objet d'un rendez vous préalable avec le conseiller en charge de l'emploi dans son secteur (Cf coordonnées en annexe).

IMPORTANT : La demande de subvention emploi doit se faire par l'intermédiaire du site E-subvention : <https://www.service-public.fr/associations>

Pièces spécifique à joindre à la demande Emploi CNDS

- Une copie du/des diplôme(s) de l'éducateur sportif recruté
- Une copie de la carte d'éducateur sportif
- Le contrat de travail ou un projet de contrat de travail
- Le dernier Bilan (ou un **relevé de compte bancaire en cas d'absence de bilan**)
- 3 derniers comptes de résultat** approuvés en assemblée générale

Il est fortement conseillé de joindre un projet de structuration et de développement associatif pour une demande d'aide à l'emploi.

COORDONNEES de l'ASSOCIATION

Nom de l'association :

SITUATION DE L'ASSOCIATION VIS-A-VIS DE LA FONCTION EMPLOYEUR

L'association a-t-elle déjà un ou plusieurs salariés ? oui non

Si non, l'association a-t-elle déjà eu recours à un salarié ?

Si oui, combien de salariés sont-ils actuellement dans l'association ?

Nombre d'ETP : Nature des postes :

Si le ou les postes sont aidés, de quelles aides s'agit il ?

.....
.....
.....
.....

3/ Renseignements concernant le salarié.

Nom - Prénom :
Date et lieu de naissance : / / à
Adresse :
N° de sécurité sociale :
Code Postal : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Commune :
☎ : Portable :
Courriel : @

Diplômes, qualifications en lien avec le poste :

Numéro carte professionnelle :

Situation actuelle :

- Demandeur d'emploi - Durée de recherche d'emploi :
- Etudiant
- RSA
- Autre : précisez
- Salarié(e) actuellement - s'agit-il d'un emploi aidé ? : oui non
- Précisez l'employeur : - Département employeur :
- Type de contrat : CDD CDI Temps de travail hebdomadaire :

4/ Caractéristiques de l'emploi.

Date prévue de signature du contrat à durée indéterminée (Pour une consolidation date du début du contrat) :/...../.....

Durée hebdomadaire :

- temps plein nb d'heures pour l'association sportive :
- temps partiel nb d'heures hebdomadaires

Détaillez s'il s'agit d'un emploi partagé :

Nom Employeur bénéficiaire 1 (le plus important)	
Nom Employeur bénéficiaire 2	
Nom Employeur bénéficiaire 3	
Nom Employeur bénéficiaire 4	

Quel est le montant du Salaire brut mensuel envisagé ou actuel (en conformité avec la convention collective applicable) ? €

La gestion administrative (contrat, feuille de paie...) de l'emploi est ou sera réalisée :
par l'association , par une association tiers (impact emploi) , par un cabinet comptable

Précisez le nombre de mois de financement, exemple : pour une embauche prévue en septembre 2017 = 4 mois de financement en 2017

Plan de financement du poste

		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
		2017		2018		2019		2020		2021	
CHARGES	nb mois en 2017		nb mois en 2018		nb mois en 2019		nb mois en 2020		nb mois en 2021		
Salaires période	__ mois	€									
Charges patronales période	__ mois	€									
autres charges (frais gestion)	__ mois	€									
...	__ mois	€									
TOTAL CHARGES		- €		- €		- €		- €		- €	
RESSOURCES	nb mois en 2017		nb mois en 2018		nb mois en 2019		nb mois en 2020		nb mois en 2021		
Subventions Emploi CNDS	__ mois	€									
Subventions collectivités	__ mois	€									
Fonds propres	__ mois	€									
Partenaires	__ mois	€									
Autres Ressources	__ mois	€									
...	__ mois	€									
...	__ mois	€									
TOTAL FINANCEMENTS		- €		- €		- €		- €		- €	

Observations :

ANNEXE : Règlement d'intervention du dispositif « Emploi CNDS » en Bourgogne-Franche-Comté

➤ Objectifs du CNDS :

Assurer la structuration du mouvement sportif en :

- Améliorant la qualité de l'accueil et de l'encadrement des pratiquants ;
- Diversifiant les activités proposées par l'association ;
- Favorisant l'accueil de publics prioritaires (personnes handicapées, jeunes filles et femmes, personnes socialement défavorisées et jeunes de 14 à 20 ans).

➤ Critères d'éligibilités:

- La demande ne pourra être effectuée que pour des postes en **Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et mi-temps minimum**.
- le ou la salarié(e) animateur sportif (ve) dispose des qualifications requises (Diplôme reconnu),
- le candidat encadrant, animateur ou entraîneur possède sa carte professionnelle (à jour),
- le groupement d'employeurs regroupe, pour le poste sollicité, des employeurs associatifs sportifs.

➤ Critères d'instruction :

L'aide concerne principalement des :

1/ **Educateurs sportifs,**

2/ **Agents de développement sportif**

qui assurent des missions telles que : organisation des activités sportives, gestion des calendriers, coordination des bénévoles, formation des juges ou arbitres, animation, encadrement des séances d'activités sportives, participation aux activités sportives mises en place dans le cadre de Projets Educatifs Territoriaux (PEDT), prospection de nouveaux licenciés, organisation d'événements sportifs...

3/ Exceptionnellement, l'aide « emploi CNDS » pourrait être mobilisée pour des postes polyvalents ou transversaux de type accueil du public, communication, gestion administrative, comptabilité, partenariat...

L'octroi de l'aide, ainsi que le montant, sa modularité et sa durée sont calculés en fonction de critères concrets, à savoir :

- Publics encadrés (publics cibles ou éloignés de la pratique)
- Emploi partagé ou mutualisé (notamment en groupement d'employeurs)
- Types d'activités encadrées (initiation, animation, formation...) Les postes d'entraîneurs d'équipes de club séniors sont exclus.
- Zone géographique d'implantation (notion de territoire prioritaire QPV, ZRR ...)
- Collaboration au projet de développement fédéral (Equipe technique départementale et/ou régionale...)
- Capacité financière globale de l'association :
 - o une situation qui laisse penser après analyse que la création du poste ne mettra pas l'existence de l'association en péril.
 - o un réel besoin financier de la part de l'association. Sans l'aide CNDS l'association ne peut pas créer le poste ou serait dans l'obligation de licencier (en cas de demande de consolidation).
- L'emploi créé doit s'inscrire au cœur du projet associatif de structuration et de développement du club.

➤ Création et consolidation :

- **L'aide Emploi CNDS est prioritairement destinée à la création d'un emploi en CDI.**

Elle peut donc survenir lors de la création d'un emploi ou à la suite d'un CDD ou à la suite d'un contrat d'apprentissage.

Dans le cas d'une aide à la création la subvention maximum est de **34 500€** maximum sur **4 ans** maximum.

>> La demande d'aide à la création de poste doit être effectuée **avant** le début du contrat <<

- Une aide peut également être demandée pour la consolidation d'un emploi déjà existant :
 - A la suite d'une aide à l'emploi (Emploi Tremplin, CUI-CAE, Emploi d'avenir) ; lorsque les conditions de pérennisation ne sont pas réunies et dans le but d'aider l'association jusqu'à la pérennisation.
 - Lorsque l'association connaît des difficultés financières passagères et dans le but de la soutenir durant cette période délicate.

Dans le cas d'une aide à la consolidation, la subvention maximale est de **20 000 €** sur **4 ans** maximum.

➤ Durée et modularité de l'aide

La durée de l'aide (4 ans maximum) et son montant total sont décidés par la commission régionale Emploi apprentissage, créée au sein de la Commission Territoriale du CNDS. La dégressivité de financement sur 3 ou 4 ans est privilégiée, afin d'inviter les porteurs à préparer la pérennisation des postes (Exemple : 12 000 € / 10 000€ / 7 500€ / 5 000€).

Dans le cas d'une aide à la création, le montant de l'aide est proratisé au nombre de mois travaillé dans l'année civile (Exemple pour un début de contrat au 1^{er} septembre l'aide sera apportée pour les 4 mois travaillés, donc 4000€. La somme sera ensuite répartie sur les années suivantes).

Coordonnées des référents emploi-apprentissage en Bourgogne Franche Comté :

DDCS Côte d'Or : Matthieu MOUSSERION: 03.80.68.30.96 / matthieu.mousserion@cote-dor.gouv.fr

DDCS PP Doubs : Laurent MONROLIN : 03 63 18 50 58 / laurent.monrolin@doubs.gouv.fr

DDCSPP Jura : Patrick EBEL : 03 63 55 83 42 / patrick.ebel@jura.gouv.fr

DDCS PP Nièvre : Jean-Baptiste DELPY : 03 58 07 20 26 / jean-baptiste.delpy@nievre.gouv.fr

DDCS PP Haute Saône : Jérémie GARRIC : 03 84 96 17 24 / jeremie.garric@haute-saone.gouv.fr

DDCS Saône et Loire : Hervé DELACOUR : 03 58 79 32 48/ herve.delacour@saone-et-loire.gouv.fr

DDCS PP Yonne : Corinne PINTENO : 03 86 72 69 73 / corinne.pinteno@yonne.gouv.fr

DDCS PP Territoire de Belfort : Michel GUEDOT : 03 84 58 86 94 / michel.guedot@territoire-de-belfort.gouv.fr

DRJSCS Bourgogne : Sébastien MAILLARD : 03 80 68 39 23 / sebastien.maillard@drjscs.gouv.fr